

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2013**

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : David CARABIN.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Pascal PELINSKI à Jean-François PASQUET,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Elsa PLUMIER à Emmanuel TSCHITSCHMANN.

Secrétaire de séance : Colette MESNIER

Date convocation : 13 février 2013

N° 2013-009

Objet : Avenant au marché prestation pour les activités périscolaires.
Rubrique : 1.1

Rapporteur : Colette MESNIER

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 octobre 2011, attribuant à la Ligue de l'Enseignement - F.O.L. 54, un marché de prestation de service pour l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des activités éducatives périscolaires à partir du 1^{er} janvier 2012.

Compte tenu de :

- la nécessité d'embaucher des animateurs supplémentaires en raison de l'augmentation des inscriptions des enfants aux activités périscolaires, représentant la somme de 10 000 €,
- la revalorisation indiciaire des référents des six sites périscolaires suite à leurs nouvelles attributions, représentant la somme de 15 500 €,
- la revalorisation salariale des contrats engagés éducatifs des accueils collectifs de mineurs (petites et grandes vacances), représentant la somme de 3 000 €,

Le montant de la prestation est valorisé de 28 500 € annuels, cette plus value s'appliquant dans le cadre du marché initial d'un montant de 415 747 €.

Les mécanismes de revalorisation annuels restent inchangés.

Après avis favorable de la Commission Temps de l'Enfant réunie le 8 février 2013,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de prestation de service pour l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des activités éducatives périscolaires.

Date : 19 février 2013

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage : 20 février 2013

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

